

# Motion 1657

## pour le renforcement de la Genève internationale

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- la réforme en cours de la commission des droits de l'homme de l'ONU et son remplacement, à terme, par un « Conseil des droits de l'homme » ;
- l'importance, pour Genève, de la présence des organismes onusiens dans notre canton, en particulier dans le domaine des droits de la personne humaine ;
- la tradition genevoise en matière de droits de la personne humaine,

mais aussi :

- la concurrence croissante entre métropoles internationales pour attirer des organismes internationaux ;
- les attaques de différents milieux, contre certaines institutions internationales présentes à Genève ;
- le départ récent de Telecom ;
- la pénurie de logements qui nuit à l'établissement de nouvelles entreprises ou institutions internationales ;
- les signaux contradictoires émanant des autorités onusiennes sur la question du futur siège du « Conseil des droits de l'homme »,

invite le Conseil d'Etat

à entreprendre rapidement, en collaboration et en étroite concertation avec les autorités fédérales et municipales, tout ce qui est en son pouvoir pour s'assurer que ce « Conseil des droits de l'homme » installe son siège à Genève et à s'efforcer de garantir les conditions cadres favorables, notamment en matière de logement.